

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 15 Octobre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/10/2024.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à Mme PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

Absent(s) : MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX Hervé

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2024-10-04 – Mission Contrôleur Technique pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en logements locatifs, chemin de Jette-Feu.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les devis reçus concernant la mission de Contrôle Technique, qui est obligatoire pendant la durée des travaux prévus pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en logements locatifs :

- 1- SOCOTEC (ANGOULEME) : 5 495,00 € HT ; 6 594,00 € TTC
360,00 € HT Attestation accessibilité handicapés
- 2- DEKRA (SAINTES) : 6 350,00 € HT ; 7 620,00 € TTC
Attestation accessibilité handicapés : comprise
- 3- BUREAU VERITAS (ANGOULEME) : 5 950,00 € HT ; 7 140,00 € TTC
Attestation accessibilité handicapés : comprise

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis proposé par SOCOTEC (Angoulême), pour un montant de 6 594,00 € TTC ainsi que les frais supplémentaires concernant l'attestation accessibilité handicapés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie le 16/10/2024
Le Maire, Marcel GERON

